



développer durablement le territoire



2011-2012

Sommaire



Editos	p 1
Introduction	p 2-3
1. Le fonctionnement de l'ARC au regard du développement durable	p 4-15
→ Un fonctionnement interne qui intègre les objectifs du développement durable	p 5
→ Des partenariats au service du développement durable.....	p 9
2. Les enjeux du développement durable.....	p 16-31
→ Urbanisme : du Schéma directeur au SCoT, le choix d'un développement équilibré.....	p 17
→ Un territoire accueillant pour tous : renforcer la solidarité par le logement	p 21
→ Economie : mettre en valeur les atouts du territoire.....	p 24
→ Environnement : préserver les ressources.....	p 26
3. Les indicateurs en chiffres.....	p 32-36



Philippe MARINI

Sénateur de l'Oise,
Maire de Compiègne,
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne



Bernard HELLAL

Vice-président de l'ARC,
Président de la Commission environnement,
Maire de Margny-lès-Compiègne

Voici le premier rapport sur le développement durable réalisé par l'ARC. Chaque année désormais, ce document nous permettra de faire le point sur nos actions et nos projets dans ce domaine devenu central.

Le développement durable réconcilie des exigences trop souvent perçues jusqu'ici comme contradictoires, celles du développement économique, de la protection de l'environnement et de la justice sociale.

En cette période de crise économique le développement durable, loin d'être un frein au développement et à l'activité de nos entreprises, est au contraire un moteur pour la croissance.

Sur son territoire, l'ARC a un rôle déterminant à jouer pour aider à émerger de nouvelles filières comme la chimie verte, pour donner au développement d'un tourisme respectueux de l'environnement une impulsion décisive, pour créer des

En matière de développement durable, une collectivité publique se doit d'avoir un fonctionnement exemplaire. Ce rapport montre que les élus et les services de l'agglomération de Compiègne sont aujourd'hui largement impliqués et mènent nombre d'actions jusqu'ici peu connues.

Qui sait que les espaces verts de l'agglomération sont désormais entretenus sans recourir aux traitements phytosanitaires ou que les canalisations d'assainissement posées dans les rues sont en grès plutôt qu'en PVC ?

Le point, qui est fait ici sur le travail accompli, n'est pas exhaustif, mais c'est un encouragement pour tous ceux qui au quotidien ont choisi, tout naturellement et comme une évidence, de trouver des solutions novatrices.

infrastructures qui remodelent notre agglomération comme le Pont Neuf et la rocade nord-est. Nos investissements sont un levier pour l'emploi. Nos choix contribuent à une plus grande justice sociale : nous privilégions systématiquement la mixité sociale dans les quartiers que nous aménageons et l'insertion par l'emploi dans les marchés que nous passons avec les entreprises.

Ce document apporte la preuve que le développement durable est devenu indissociable des politiques engagées par l'ARC comme de son fonctionnement quotidien. Pourtant chacun le sait bien, beaucoup reste à faire et beaucoup d'habitudes restent à changer.

Ce rapport montre aussi que la concertation et la gouvernance sont au cœur de notre action avec nos divers partenaires institutionnels et les habitants de l'agglomération.

Il apporte la preuve que, dans un contexte difficile où les exigences du développement durable sont loin d'être acceptées par tous, il nous est possible d'agir efficacement et, année après année, d'amplifier notre action.



Le développement durable

Qu'est-ce que le développement durable ?

En 1987 le rapport "*Notre avenir à tous*" (Our Common Future), de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Mme Brundtland, a proposé une définition du développement durable qui depuis fait référence : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs". Le développement durable associe trois types de préoccupations : l'économie, l'environnement et le social. La notion de gouvernance revêt aussi une importance particulière.

Pourquoi un rapport relatif au développement durable ?

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prévoit que les collectivités locales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (article 255).

3 L'ARC et le développement durable : dimensions



1 Le fonctionnement de l'ARC au regard du développement durable

Il s'agit à la fois du fonctionnement interne de l'agglomération et de ses relations avec ses différents partenaires (l'Europe, l'Etat, les autres collectivités territoriales, les différentes structures dont l'agglomération fait partie, la société civile). Ces partenariats sont abordés ici à travers la notion de gouvernance. La gouvernance renvoie à la multiplication des lieux de décision et des acteurs associés à la prise de décision. La gouvernance est fondée sur le partenariat et l'interaction entre les acteurs.



2 Les enjeux du développement durable

Les compétences et les actions des intercommunalités et celles de l'ARC en particulier ont un lien très étroit avec la notion de développement durable. Dans ce rapport, elles seront développées selon quatre axes :

- urbanisme : le choix d'un développement équilibré,
- social : la solidarité par le logement,
- économie : la mise en valeur des atouts du territoire,
- environnement : la préservation des ressources.



3 Les indicateurs du développement durable

"Le développement durable n'est pas un état prédéterminé idéal à atteindre mais un processus concerté d'amélioration" (Stratégie nationale de développement durable 2010-2013). Les indicateurs sont un outil important de cette démarche : ils permettent une évaluation et donc une progression, année après année, du travail mené. Une première série en est présentée ici. Elle est volontairement restreinte mais correspond à des thématiques importantes pour l'agglomération.

1 Le fonctionnement de l'ARC au regard du développement durable

→ Un fonctionnement interne
qui intègre les objectifs du
développement durable

→ Des partenariats au service
du développement durable



Un fonctionnement interne qui intègre les objectifs du développement durable

Un fonctionnement collégial

A côté des compétences obligatoires que sont l'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville, l'ARC exerce les quatre compétences optionnelles suivantes :

→ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie avec la collecte des déchets, la lutte contre les inondations, contre la pollution de l'air et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE Oise-Aronde). Cette dernière compétence est désormais transférée au Syndicat Mixte Oise-Aronde.

→ La construction.

→ L'aménagement d'équipements culturels et sportifs.

→ L'aménagement de voiries et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Parmi ses autres compétences, on citera, dans le domaine du développement durable, l'élaboration des POS (Plan d'Occupation des Sols) et des PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'aménagement urbain et la production d'eau, l'assainissement collectif et individuel, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables hors zones urbanisées ainsi que le développement et la promotion touristique du Compiégnois.

Les deux instances de décision de l'ARC sont le conseil d'agglomération, organe délibérant de la communauté d'agglomération, et le bureau qui prend des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par le conseil d'agglomération.

Deux autres instances, qui ne sont pas des lieux de décision mais de débat, contribuent

au bon fonctionnement de l'intercommunalité compiégnoise. Ce sont le collège des maires, pour les questions institutionnelles, et la réunion des présidents de commission. Celle-ci permet véritablement une approche transversale et collégiale des sujets stratégiques pour l'agglomération.



Le développement durable au quotidien

Dans de très nombreux domaines, l'ARC choisit de privilégier le développement durable dans son fonctionnement quotidien. En voici différents exemples.



Le développement durable en actions

Utiliser les dispositions des marchés publics pour faciliter l'insertion par le travail.

L'art. 14 du Code des marchés publics offre la possibilité de définir les conditions d'exécution des marchés à caractère social. Celles-ci ne doivent pas avoir de caractère discriminatoire ni limiter la concurrence. Il y a deux façons de procéder :

→ Inclure une clause d'insertion dans le marché qui précise l'objectif à atteindre pour les personnes concernées, par exemple 5 % des heures travaillées.

→ Comme l'ARC et Compiègne ont choisi de le faire, laisser aux entreprises l'initiative de répondre ou non à la demande formulée par la collectivité. Cette solution a l'avantage de ne pas être discriminatoire envers les entreprises de petite taille ou en difficulté. Si les entreprises répondent à cette demande, elles ont obligation d'appliquer les clauses d'insertion.

Dans la pratique, pour certaines activités comme les études, la clause d'insertion n'est pas possible. Pour les marchés de travaux, elle fonctionne en revanche

très bien : 95 % des marchés de VRD et 30 à 35 % des marchés de bâtiment, principalement de gros œuvre, voient un engagement des entreprises. Les grandes entreprises répondent plus facilement à cette demande que les petites. Il est à noter que les clauses d'insertion sont obligatoires dans les secteurs ANRU - en ce qui concerne l'ARC, les travaux d'assainissement menés dans le quartier de Royallieu à Compiègne.

Les bénéficiaires des clauses d'insertion sont les personnes n'ayant pas de formation, les jeunes en difficulté (sans logement, sans ressources) et les chômeurs de longue durée ne touchant plus d'allocation...

Pour mener à bien cette insertion, l'entreprise peut passer par une agence spécialisée (Emploi 60 ou la MEF) ou recruter directement une personne en lui assurant une formation sur la durée.

TEMOIGNAGE Mohamed Regragui

Responsable des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'ARC :

"Les clauses d'insertion doivent être un tremplin vers des emplois durables. Quand une entreprise est attributaire d'un marché public, mon rôle est de lui présenter les personnes qui répondront à ses besoins. Et pour cela, de lever tous les freins à l'embauche et au travail. Beaucoup n'ont pas le permis de conduire, nous essayons de les aider à l'obtenir. Beaucoup ne savent pas remplir un CV. Ce ne doit pas être un obstacle. Je mets en avant la motivation et l'investissement des personnes – ils sont souvent très grands. Souvent les entreprises n'auraient même pas pensé à les embaucher. Au final, elles sont contentes, elles ont un personnel productif. Certaines font ensuite appel à nous alors qu'elles n'ont pas obligation de le faire.

Au total, nous avons donné à 89 personnes la chance de pouvoir travailler et 60 d'entre elles ont des missions régulières."



Le développement durable en actions

Faire des finances publiques un outil au service du développement durable

Les finances publiques jouent un rôle essentiel en encourageant les actions favorables au développement durable.

→ Une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

La TLPE mise en œuvre par l'ARC en 2009 a pour objet de limiter la pollution visuelle due à l'affichage, notamment dans les zones d'activité et aux entrées de l'agglomération. Sa tarification est imposée par la loi mais, afin de ne pas pénaliser l'activité économique, l'ARC a choisi d'exonérer les surfaces publicitaires de moins de 7m² et tous les supports ne sont pas pris en compte. En 2011, le produit de la TLPE est de 291.717 euros.

→ Une taxe qui incite à un comportement respectueux de l'environnement

L'ARC s'attache à limiter la pression fiscale, à contenir l'endettement et à maintenir sa capacité d'autofinancement afin de ne pas reporter sur les générations futures les conséquences des décisions prises aujourd'hui.

La limite à ne pas dépasser en matière de capacité de désendettement est fixée à 12 ans. Celle de l'ARC est de 6,3 ans (budget principal). Son taux d'épargne brut (épargne brut / recette réelle de fonctionnement) était de 18,94 %, en 2010.

La mise en place en 2012 d'un contrôle de gestion sera une nouvelle étape de cette recherche accrue de l'efficacité de la dépense publique.



Le développement durable en actions

Faire le choix d'une gestion durable pour le patrimoine...

→ L'ARC possède un patrimoine immobilier peu important qui, comme l'ancien site militaire du 6^{ème} RHC, correspond souvent à des transferts récents. **Il est aujourd'hui envisagé de réaliser un bilan, notamment énergétique, des bâtiments** qui sont destinés à demeurer dans le patrimoine de l'agglomération.

...et les espaces verts

Pour l'entretien de ses 68 ha d'espaces verts, l'ARC n'utilise plus ni pesticides ni produits phytosanitaires. Le désherbage est effectué par binage ou désherbage thermique. Les déchets verts sont utilisés comme paillis sous forme de mulch pour éviter la pousse des mauvaises herbes.



Le développement durable en actions

Aménager durablement les espaces publics

Lors des réhabilitations complètes de voiries, de nombreux aménagements facilitent les déplacements "doux" : trottoirs suffisamment larges, passages piétons, etc.

L'ARC privilégie le remplacement des canalisations en PVC par des canalisations en grès plus solides et fabriquées à partir de sable et non de pétrole.

Former les agents de l'ARC au développement durable

En trois ans, environ un tiers des agents de l'ARC ont suivi des formations en relation avec le développement durable.

Encourager un fonctionnement interne plus économe

→ **Dématérialiser les documents** : une réflexion est en cours pour la mise à la disposition des élus de tablettes numériques et la transmission des délibérations et des documents sous format numérique.

→ **Limiter la consommation de fournitures** : les agents de l'ARC ont été sensibilisés à la nécessité d'éviter le gaspillage de fournitures de bureau. Grâce à l'utilisation d'une liste type, leur consommation tous produits confondus (papier, consommables, fournitures diverses) a diminué de 39 % en 2011.

→ **Trier les déchets internes** : des poubelles bleues destinées au papier recyclable ont été placées dans tous les bureaux en 2009-2010 et les emballages de la cuisine du personnel sont recyclés.

→ **Choisir des véhicules propres** : l'ARC achètera en 2012 des vélos électriques.

Des partenariats au service du développement durable

L'ARC compte trois grandes catégories de partenaires :

→ Les acteurs institutionnels, l'Union européenne, l'Etat, les autres collectivités territoriales.

Deux exemples de coopération avec ces partenaires sont présentés dans ce rapport.

→ Des partenaires au sein de structures spécifiques, sont ici évoqués :

- le Pays Compiégnois,
- le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,
- le Syndicat Mixte Oise-Aronde.

→ Des acteurs de la société civile, ici l'UTC et les habitants.



Les acteurs institutionnels

Voici deux projets, le bassin des Muids et Paris-Oise, port intérieur, qui illustrent des exemples de partenariat avec l'Europe, l'Etat et les autres collectivités territoriales.

La gouvernance

Sand, un partenariat européen pour lutter contre les inondations

Durant 5 ans, le projet de bassin des Muids, ou bassin d'atténuation des crues de Choisy-au-Bac, s'est inscrit dans un programme européen (Interreg 3B) d'échanges sur des projets d'atténuation des crues qui utilisent des carrières tout en préservant la qualité spatiale et la qualité de l'eau. Ce projet a été retenu par l'Union européenne pour sa qualité technique et de partenariat.

Ce travail, avec les 2 partenaires hollandais, le partenaire allemand et le partenaire français a permis un enrichissement mutuel sur une méthodologie de projet d'atténuation de crues.

Un livre intitulé "SAND BOOK, une vision des inondations, de la nature et des carrières" a été rédigé à l'issue de ce projet.



La gouvernance

Paris-Oise, port intérieur : une gouvernance originale pour développer le report modal du transport routier vers le fluvial

Paris-Oise, port intérieur, dont les travaux d'aménagement débutent en juin 2012, sera une plate-forme comodale située sur l'Oise au débouché sud du futur canal Seine-Nord Europe. Son objectif est d'intégrer le fluvial, mode de transport économique et écologique, à la filière logistique. Ce projet est porté par un syndicat mixte créé en 2008 et composé de représentants de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE), de la commune de Longueil-Sainte-Marie, de l'ARC et du département de l'Oise. Son comité technique associe l'Etat, la Région Picardie et

Voies Navigables de France (VNF), également co-financeurs du projet, et les membres du Syndicat Mixte. Le projet bénéficie enfin d'un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER).

La présidence et la 1^{ère} vice-présidence du syndicat mixte sont assurées chaque année en alternance par le président du Conseil général de l'Oise et par le président de l'Agglomération de la Région de Compiègne. En 2012, la présidence revient au président du Conseil général. La 2^{ème} vice-présidence est assurée de façon permanente par le président de la CCPE.

Des structures de partenariat

De nombreuses structures spécifiques de partenariat ont été créées et constituent l'échelle pertinente pour l'approche des questions de développement durable.

→ Le Pays Compiégnois pour l'aménagement du territoire, l'emploi et la formation à l'échelle du bassin de vie.



L'Association du Bassin Compiégnois, née en 1995, est devenue Pays en 2005.

Son objet est la coopération sur les principales questions d'aménagement du territoire, la coordination des schémas directeurs et projets de territoires entre ses membres. Son périmètre a évolué : il comprend aujourd'hui, outre l'ARC, les communautés de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE), de la Basse Automne (CCBA), du Canton d'Attichy (CCCA) ainsi que Lachelle.

Le Pays Compiégnois s'est doté en 2006, d'une charte, véritable plan de développement durable pour un bassin de vie qui est à la fois urbain, périurbain et rural et qui comporte des secteurs industriels, commerciaux, agricoles et forestiers...



La gouvernance

Le Conseil de développement un espace de coopération avec la société civile

Le Conseil de développement apporte des avis consultatifs aux élus du Pays sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du territoire.

Il compte environ 160 membres, fonctionnant en 4 collèges représentatifs de la société civile (vie économique, vie collective et associative, syndicats et personnes qualifiées). C'est sur proposition du Conseil de développement qu'a été lancée une étude sur le développement et l'attractivité économiques du Pays Compiégnois.

Trois structures pour l'emploi ou la formation

La Mission locale accueille les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans et le Bureau Intercommunal de l'Emploi (BIE) les adultes de plus de 26 ans. La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) propose un point relais pour la VAE (Validation des Acquis d'Expérience), un observatoire et des actions telles que des forums, salons, etc. en faveur des personnes cherchant un emploi.

→ Le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) est un établissement public, créé en 1996, qui réunit 265 communes et leurs groupements et compte 436 700 habitants. Il assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, les communes conservant la responsabilité de la collecte. Cette répartition des fonctions implique un partenariat étroit entre le SMVO et ses membres.

La gouvernance

Des économies d'échelle pour le traitement des déchets

Le SMVO constitue l'échelle pertinente pour le traitement des déchets : il permet d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation énergétique fixés par le Grenelle de l'environnement et le maintien de coûts très bas pour l'utilisateur. Le taux de la TEOM de l'ARC est passé de 9 % en 2005 à 8,55 depuis 2010. Pour des raisons environnementales, le SMVO a par ailleurs choisi de transporter les déchets par le train. L'ARC travaille notamment avec le SMVO pour le suivi des tonnages de collecte et le montage d'opérations de sensibilisation du public...



© : FDP/MA, APP/MA de Mouy

→ Le SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde) assure le secrétariat administratif et technique de la CLE (Commission Locale de l'Eau) véritable petit parlement local de l'eau qui réunit élus, usagers, associations, chambre d'agriculture et sociétés fermières.

Il est chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE Oise-Aronde) dont l'un des objectifs est la protection de la qualité des eaux de consommation. Les adhérents du SMOA sont les collectivités du bassin versant Oise-Aronde : les communautés de communes du Plateau Picard, de la Plaine d'Estrées, du Pays des Sources, des Pays d'Oise et d'Halatte, l'ARC et les communes de

Pierrefonds, Morienvil, Verberie, Fleurines, Rosoy, Labryère, Catenoy et Lachelle.

La gouvernance

Le SMOA : la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'ARC s'inscrit dans le cadre général du SAGE Oise-Aronde, les projets de l'ARC devant être compatibles avec les règles qu'il édicte. La collaboration est étroite entre les deux structures puisque c'est l'ARC qui a porté le SAGE avant la création du SMOA, que les services mènent ensemble un travail préparatoire sur les dossiers et que des élus de l'ARC siègent à la CLE.

Des acteurs de la société civile

→ L'Université de Technologie de Compiègne (UTC)

Depuis sa création, l'Université de Technologie de Compiègne est une "université dans la ville", de par sa situation géographique, son ouverture au monde économique et la participation des étudiants à la vie associative.

L'ARC est partenaire de l'UTC dans ses projets

de développement et en matière de logement étudiant. Elle soutient également la réalisation du centre de l'innovation qui va permettre la réalisation de projets collaboratifs avec les entreprises et le projet P.I.V.E.R.T. Le Parc technologique des rives de l'Oise, aménagé par l'ARC, accueille de jeunes entreprises innovantes dont la moitié sont issues de l'UTC.

Le projet d'écosystème local d'innovation

Ce projet, porté par l'UTC, entend fédérer les entreprises et les collectivités locales (l'ARC, la Région Picardie) autour d'une ambition commune : l'attractivité du territoire et la création d'activités à plus forte valeur ajoutée, grâce à l'innovation. Aujourd'hui, chacun contribue au développement économique dans son champ de compétences.



→ Les habitants de l'ARC.

- L'ARC mène régulièrement des actions de sensibilisation dans le domaine de l'environnement : réduction et tri des déchets, lutte contre les risques de pollution des captages d'eau potable. Celles-ci sont détaillées pages 26/27.



- La concertation concilie les intérêts des habitants de l'agglomération et les objectifs de l'aménagement.

Les dispositifs de concertation, avec les habitants, occupent une place centrale dans la préparation des projets urbains de l'ARC.

Il peut s'agir de réunions à l'échelle de la commune (comme pour la création du quartier des Jardins à La Croix Saint Ouen). Un sujet qui, comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), concerne l'ensemble de l'ARC a donné lieu à l'organisation d'une exposition présentée dans les quinze communes, à une enquête menée auprès des habitants via le site Internet de l'ARC et sa publication ARC-Infos ("*Imaginez l'agglomération en 2025*") ainsi qu'à des réunions publiques.



La gouvernance

Du 3^{ème} pont à l'aménagement du cœur d'agglomération

La concertation a été un élément clé de l'émergence du projet puis de l'aménagement du cœur d'agglomération.

Le Schéma directeur adopté en 2000 par les élus de l'intercommunalité préconisait la réalisation d'un pont au centre de l'agglomération. Deux sites étaient en concurrence, celui de la rue du Port à Bateaux a été retenu en 2003 sans toutefois faire l'unanimité dans un premier temps. Les réunions publiques, à partir de 2003, et les expositions en 2005-2006 et 2007, qui ont accompagné le cheminement du projet, ont mis en évidence l'intérêt croissant des habitants des deux rives pour un aménagement global du secteur central de l'agglomération autour du futur pont. Plus qu'une voie permettant de faciliter la circulation, celui-ci est de plus en plus apparu comme un trait d'union entre les deux rives. La réussite populaire de son inauguration et la création récente d'une association d'habitants du quartier du Pont Neuf témoignent aujourd'hui de la réussite de ce projet.

- **Les ateliers participatifs pour définir ensemble l'intérêt général**

La concertation prend de plus en plus souvent la forme d'ateliers associant les habitants ou, par exemple, des responsables intéressés par les sujets abordés comme les agents immobiliers, les notaires et les associations. Sur la base de groupes de volontaires, ils travaillent ensemble à définir les grandes options d'un aménagement qui satisfasse aux besoins de tous.

Cela a été le cas pour les PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Jaux et de Clairoux et à La Croix Saint Ouen à l'occasion des études de définition du projet de centre-bourg.



La gouvernance

L'élaboration du PLU de Clairoux

L'ARC et la commune, soucieuses de recueillir les avis des habitants et d'aboutir à un consensus le plus large possible dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, ont proposé :

→ **Des ateliers participatifs**

Les habitants, les personnes travaillant ou exerçant une activité associative à Clairoux ont été invités à participer à des ateliers. La règle du jeu étant de ne pas évoquer de cas personnels mais de réfléchir ensemble à l'évolution de la commune pour faire émerger des propositions. Ce travail s'est fait avec le bureau d'études.

→ **Une exposition sur Clairoux d'hier et d'aujourd'hui**

Les habitants ont envoyé des photos leur permettant d'exprimer la façon dont ils ressentent l'évolution de la

commune et de signaler le patrimoine qui leur paraît remarquable et qui pourra être protégé dans le cadre du PLU. L'exposition sera présentée début 2012.

→ **Un projet pédagogique avec une classe de CM1**

Le thème - la sécurité et les déplacements maison/école - a été défini avec l'équipe éducative. L'objectif était de préciser avec les enfants les améliorations à apporter à leur parcours quotidien (passage piéton à surélever, liaison douce à créer...). Une sortie a été organisée sur le terrain et les enfants vont réaliser une maquette et des dessins qui feront, début 2012, l'objet d'une exposition à la mairie.

→ **Une BD pédagogique pour expliquer ce qu'est un PLU**

Le PLU de Clairoux sera approuvé et adopté au cours du 1^{er} semestre 2013.

TEMOIGNAGE

Lise Le Gargasson

Bureau d'études Cittanova

La concertation joue un rôle important dans les projets d'urbanisme. Ceux qui vivent au quotidien dans une commune nourrissent ces projets d'éléments concrets et ils se les approprient plus facilement parce qu'ils les ressentent comme les leurs.

A Clairoux, nous avons d'abord organisé des ateliers thématiques (développement durable, paysage et urbanisme, mobilité) auxquels ont pu participer une quinzaine de personnes. Tous les thèmes ont été abordés même s'ils dépassaient le cadre du PLU. Ils ont permis de faire émerger beaucoup de remarques - comme la préférence pour les toits à faitage ou la valeur patrimoniale du site Continental. Nous avons présenté les résultats de ce travail aux élus puis organisé une réunion de restitution avec les habitants et les élus.

Les participants apprécient de voir que leurs remarques sont prises en compte, même si elles ne sont pas toujours retenues, et les élus sont aussi satisfaits de ces échanges."



2 Les enjeux du développement durable

- Urbanisme : du Schéma directeur au SCoT, le choix d'un développement équilibré
- Un territoire accueillant pour tous : renforcer la solidarité par le logement
- Economie : mettre en valeur les atouts du territoire
- Environnement : préserver les ressources



Urbanisme : du Schéma directeur au SCoT, le choix d'un développement équilibré

L'ancien Schéma directeur de 1974, établi sous l'égide de l'Etat, voyait en Compiègne un prolongement de la Région parisienne et prévoyait une urbanisation de l'ensemble des communes. Le nouveau Schéma, adopté en 2000, se situe dans un contexte radicalement différent, celui d'une pression résidentielle moindre. L'agglomération, prenant son destin en main, a pu mettre en avant d'autres priorités. Elles sont aujourd'hui celles du SCoT en cours d'élaboration.

→ La première est la recherche d'un équilibre entre construction de logements et création d'emplois - afin de limiter les déplacements pendulaires notamment vers l'Ile-de-France. Jusqu'en 2006, l'agglomération pouvait afficher 300 à 400 créations d'emplois par an en solde net. Depuis 2010, et notamment la fermeture de l'usine Continental de Clairoix, la situation de l'emploi s'est tendue mais les perspectives sont aujourd'hui plus prometteuses.

→ Autres priorités du Schéma directeur, permettre un développement démographique modéré, l'accueil des jeunes générations dans de bonnes conditions et la densification du cœur d'agglomération plutôt que la surconsommation de terres agricoles.



Le développement durable en actions

Définir avec le SCoT les grands enjeux de l'agglomération de demain

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT de l'ARC définit pour l'agglomération trois grandes ambitions :

- privilégier le **cadre de vie**, choix historique qui est aussi celui du Grenelle de l'environnement,
- réaffirmer pour le Compiégnois son rôle de **capitale économique** de la vallée de l'Oise, et
- organiser la **mobilité** aux niveaux local, régional et national.

Quatre axes de mise en œuvre ont été retenus :

- Redonner à l'Oise son rôle d'**épine dorsale** en développant le cœur d'agglomération et en l'ouvrant sur l'Oise, en réaffirmant le rôle de la rivière comme vecteur du développement économique (Canal Seine-Nord Europe, tourisme fluvial...).
- Mettre en valeur **patrimoine et cadre de vie** qui sont essentiels pour les habitants comme pour le développement économique.
- Stimuler un **développement économique** s'appuyant sur l'innovation et la diversification.
- Construire pour l'habitant une agglomération durable.

L'aménagement du cœur d'agglomération

Même si à court et moyen terme, la croissance démographique devait donc être plus faible que prévu en raison de la situation de l'emploi, la densification du centre de l'agglomération s'impose toujours autant en raison de la configuration du territoire de l'ARC. Les zones urbanisées en représentent moins de 20 %, le reste se répartissant entre espaces protégés - en majorité - et terres agricoles. L'agglomération privilégie donc le renouvellement urbain et l'implantation de nouveaux quartiers d'habitations ou de zones d'activités dans les secteurs déjà urbanisés ou les friches militaires et industrielles.



Le développement durable en actions

Créer une dynamique autour de la rivière

Le réaménagement du cœur d'agglomération va donner une place plus importante à la rivière. Le Pont Neuf est un endroit où il fait bon se poser pour regarder les monuments (Hôtel de ville, églises Saint-Jacques et Saint-Antoine...) mais aussi la rivière, en direction du pont Solferino ou vers le nouveau barrage, dont l'harmonie avec le Pont Neuf est remarquable. En prenant de la hauteur, on redécouvre une rivière le long de laquelle il fait bon flâner, depuis le nouveau Parc de la berge, en rive gauche, et la nouvelle piste cyclable menant à l'île de Venette rive droite. Ces aménagements sont très appréciés et la création de la ZAC des Deux rives va renforcer ce lien avec la rivière, autour d'un hôtel, de logements, d'une résidence étudiante, de

bureaux et de commerces de proximité.

Un peu plus en amont, le quartier de la gare va être repensé. Le secteur du Cours Guynemer va également avoir un nouveau visage. A cet endroit, en effet, le départ de l'École d'Etat-major va offrir de nouvelles possibilités avec notamment un centre des congrès. Ce site devra s'ouvrir sur la rivière, en élargissant la réflexion autour de l'ancien canal aux glaces, du site du club d'aviron (qui devrait déménager) ou encore du développement du Port de Plaisance. La rivière sera également mise en valeur à travers une redynamisation des activités de plaisance, qui est à l'étude.

Le développement durable en actions

Aménager un éco-quartier à Jaux

Le projet de l'éco-quartier à Jaux s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du cœur de l'agglomération compiégnoise.

Il prévoit la création à terme de 500 logements sur un site de 12 hectares en limite de la commune et de la zone d'activités du Camp du Roy. Cette situation correspond à une volonté de construire dans un secteur déjà aménagé qui sera bien desservi par les transports publics de l'ARC. Ce quartier se composera de maisons de ville avec jardins et d'habitat collectif, tous basse consommation. Il comptera 20 % de logements sociaux. Parmi les aménagements prévus dans ce quartier, une infiltration sur place des eaux de pluie avec des noues pour éviter leur ruissellement, des cheminements piétons, ainsi que des commerces qui participeront à son animation.

Dans une logique de "circuits courts" les maraîchers seront incités à s'installer.

Développer l'offre de transport public

Privilégier le développement du centre de l'agglomération implique aussi de développer l'offre de transports publics.

Compiègne a été précurseur avec des transports publics gratuits depuis 1975 et utilisant le diesel. Elle continue à innover, en partenariat avec le SMTCO, alors même que les difficultés de circulation y sont moindres que dans les grandes agglomérations. L'agglomération offre ainsi des bus gratuits et accessibles aux personnes souffrant de divers handicaps, des cars scolaires ouverts à tous et un service de transports à la demande à coût réduit.

Le développement durable en actions

Faciliter les déplacements domicile-travail

A la rentrée 2011, l'augmentation de la fréquence de la ligne 5 qui dessert les principaux équipements du cœur d'agglomération et la création d'une ligne de cars spécifique, pour les zones d'activités de La Croix Saint Ouen et Le Meux, ont permis de mieux répondre aux besoins des personnes actives.

Les objectifs sont aujourd'hui :

- d'améliorer l'accessibilité des arrêts,
- d'encourager les déplacements domicile-travail par des moyens autre que la voiture individuelle (grâce également au co-voiturage),
- de faciliter l'intermodalité et l'usage du vélo,
- de développer la complémentarité avec les réseaux départementaux, régionaux.



Protéger le cadre de vie

Les secteurs protégés (forêts, rivières, espaces figurant au PPRI) représentent un peu plus de 65 % du territoire de l'ARC - un chiffre particulièrement élevé. L'ARC entend continuer à protéger et mettre en valeur ce cadre de vie exceptionnel à partir de la forêt, des bois existants, de l'Oise, des zones humides, des coteaux et des massifs boisés de la rive droite.

Elle entend aussi limiter la progression des zones urbanisées aux dépens des terres cultivées.



Le développement durable en actions

Protéger la biodiversité

Sur les coteaux de la rive droite, des aménagements permettront, à la petite et à la moyenne faune, de passer d'une butte témoin à une autre. De l'autre côté de l'Oise, le continuum forestier doit permettre le déplacement du grand gibier entre les forêts de Laigue, de Compiègne et d'Halatte.

Le développement durable en actions

Réaliser des paysages de qualité

C'est sur les espaces de transition entre les différents paysages de l'agglomération (ville et villages, forêts, rivières, buttes témoins) que se porte l'attention.

Les entrées de zones d'activités et des villes pourront faire l'objet d'un traitement de leurs espaces publics.

Le long de la rocade sud (libérée d'une grande partie de la circulation des poids lourds depuis l'achèvement du contournement de Compiègne par la rocade nord-est), le réaménagement des lisières de la forêt aura trois objectifs : faciliter l'accès des promeneurs, favoriser la biodiversité et créer un étagement de la végétation.

Limiter la consommation de terres agricoles

Depuis les débuts de l'intercommunalité, il y a 40 ans, la concertation avec les agriculteurs a permis de limiter les expropriations de terres à vocation agricole.

L'agglomération s'attache à intervenir en priorité dans les zones déjà urbanisées et à réaménager les friches industrielles et militaires. Néanmoins la diversité des besoins fait que, dans les 15 ans à venir, 500 hectares environ pourraient être nécessaires aux zones d'habitations et d'activités.

Un territoire accueillant pour tous : renforcer la solidarité par le logement

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en novembre 2009 par l'ARC, définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les engagements de l'agglomération en matière d'habitat.

Il prévoit la construction de 450 logements par an, soit 2 700 en 6 ans, et précise la répartition des logements sociaux entre les communes.

Cet objectif est plus ambitieux que celui qui avait été retenu par le Schéma directeur en 2000 et il marque une hausse de 50 % par rapport aux

constructions de ces dernières années. Faute de terrains aménagés, le nombre de logements construits n'avait pas pu, en effet, dépasser 300 par an.

Cette augmentation est liée à deux facteurs :

- la diminution du nombre moyen d'habitants par logement,
- une légère croissance de la population résultant du dynamisme de l'agglomération compiégnnoise.



Le développement durable en actions

Créer de nouveaux quartiers durables, améliorer l'habitat ancien

La création des nouveaux quartiers intègre, de façon systématique, des prescriptions de développement durable :

- une gestion des eaux pluviales qui prévoit leur infiltration sur place,
- une utilisation de matériaux d'origine végétale (et du béton qui donne du sable en se désagrégeant plutôt que des enrobés qui produisent des résidus pétroliers),
- un éclairage moins dispendieux (le parking du pôle événementiel des Hauts de Margny est ainsi doté d'un éclairage à batterie solaire),
- des liaisons douces et mixtes (zones 10),
- une réintroduction de végétaux autochtones (charmes, aubépines),
- des plans masses prévoyant une orientation optimale des bâtiments.

Dans la construction comme dans la rénovation du bâti ancien (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) deux objectifs majeurs de l'ARC sont la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de l'isolation thermique.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit une politique de soutien à l'accès maîtrisé mais également des opérations plus ciblées : logements pour personnes âgées, comme à Clairoix, logements étudiants pour les jeunes, ou encore une maison-relais.

Le développement durable en actions

Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées

→ Dans le quartier des Tambouraines à Clairoix, 9 maisons individuelles PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) destinées aux personnes âgées ont été réalisées par la SAHLM du Département de l'Oise.

Les terrains détenus par la ville et par l'ARC lui ont été cédés à titre gracieux.

→ A Choisy-au-Bac, Les Fauvettes, 50 logements T2 et T3 locatifs destinés aux personnes âgées appartiennent à un ensemble comprenant l'espace intergénération et le Home de l'enfance. L'ARC est intervenue dans leur financement, en tant que délégataire de l'Etat pour l'aide à la pierre, et a attribué, sur ses fonds propres, une subvention à Choisy-au-Bac au titre de l'aide communautaire à la réalisation de logements locatifs sociaux.



Le développement durable en actions

Accompagner le développement de l'université en construisant des logements pour les étudiants

Afin d'accompagner les projets de développement de l'UTC et de l'ESCOM, et de conserver le même pourcentage d'étudiants logés en résidence universitaire (environ 25 %), le PLH prévoit la réalisation de 300 à 400 places supplémentaires.

Une nouvelle résidence (136 chambres) sera proposée en centre-ville, au sein de la ZAC des Deux rives. Deux autres projets, d'une centaine de chambres chacun, sont à l'étude dans le cadre de la ZAC de la Prairie.

Cette offre nouvelle doit permettre d'éviter un report de la demande étudiante sur le reste du marché locatif. Celle-ci pourrait se faire au détriment des ménages plus modestes et notamment des jeunes actifs en insertion.





Le développement durable en actions

Créer des terrains familiaux pour les gens du voyage

L'ARC a réaménagé en 2008 le terrain d'accueil des gens du voyage situé à Jaux.

Il compte 75 emplacements équipés de bornes eau-électricité et de vasques pour l'évacuation des eaux usées. Chaque famille y dispose d'une douche et de toilettes réservées à son seul usage.

Ce terrain est l'un des plus vastes de France et, avec son aménagement, l'agglomération satisfait pleinement aux exigences du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le constat est cependant fait que cette aire, destinée à des familles nomades, accueille aujourd'hui des sédentaires. Le règlement qui prévoyait un temps de séjour limité à deux fois trois mois par année civile ne correspondant plus à leur demande, l'ARC a mis fin à cette disposition. Elle réfléchit aussi à la création de "terrains familiaux" permettant aux gens du voyage de vivre en un lieu fixe en conservant leur mode de vie (caravane et famille élargie).

Avec la création de ces terrains familiaux, le terrain de Jaux retrouvera sa vocation de terrain d'accueil pour les voyageurs.

Le développement durable en actions

Accueillir les plus démunis

La Maison-relais et le Pourquoi-Pas ou LHSS (Lits Halte Soins Santé) sont deux structures à vocation d'accueil social aménagées en 2010 et 2011 à Compiègne par Picardie Habitat sur un terrain mis à sa disposition par l'ARC.

→ Le Pourquoi-Pas, mis en service fin décembre 2010, compte 18 lits dont 3 chambres accessibles aux personnes handicapées. Il accueille 24 heures sur 24 et 365 jours par an, pour une durée de deux mois renouvelables, des personnes en grande difficulté ayant besoin de soins et d'un hébergement adapté mais non d'une hospitalisation.

Elles peuvent être accompagnées de chiens - la structure compte aussi des niches. La gestion du Pourquoi-pas est assurée par une association le SATO (Service d'aide aux toxicomanes).

→ La Maison-relais, gérée par l'association Accueil et Promotion, accueille des personnes disposant de faibles ressources et isolées. Il s'agit d'un habitat collectif de petite taille, intermédiaire entre le foyer et le logement autonome. Elle comprend des logements et des espaces collectifs. Un "hôte de maison" est chargé de l'animation et de l'organisation de la vie quotidienne.

Economie : mettre en valeur les atouts du territoire

Le développement économique par la chimie du végétal

Comment le développement économique peut-il contribuer au développement durable ?

L'ARC apporte une réponse à cette question à travers sa participation au projet de chimie du végétal P.I.V.E.R.T. et ses projets de tourisme vert.

La chimie du végétal permet la fabrication de divers produits à partir de plantes, ressources renouvelables. Elle a vocation à remplacer la chimie fondée sur l'utilisation de ressources non renouvelables, le charbon et le pétrole. Les plantes qu'elle utilise le sont dans leur totalité (déchets compris) afin de ne pas concurrencer les productions destinées à l'alimentation.



Le développement durable en actions

Faire de la chimie végétale le moyen d'un développement durable de l'économie locale

Le projet P.I.V.E.R.T., dont l'ARC est partenaire aux côtés de Sofiprotéol, du pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources (IAR) et de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), va permettre la création, à Venette, d'un pôle d'excellence de niveau européen dans ce domaine de la chimie du végétal.

Il représente, dans les 10 ans à venir, une opportunité très importante de développement durable pour l'économie du Compiégnois :

→ avec des débouchés durables pour l'agriculture locale, importante productrice de produits oléagineux comme le colza, et pour l'industrie chimique qui est le 1^{er} employeur industriel de la région,

→ en faisant participer, au-delà des grands groupes partenaires, des entreprises locales (équipementiers, chaudronniers...),

→ avec la création d'un centre de formations diplômantes et continues.

En outre, P.I.V.E.R.T. se veut exemplaire en matière d'écologie industrielle. L'écologie industrielle répond à la nécessité de limiter les impacts environnementaux de l'industrie au niveau d'un groupe d'entreprises ou d'un territoire.

Un tourisme durable

En 2008, le Pays Compiégnois a fait réaliser un Schéma de Développement Touristique, qui propose une stratégie nouvelle dans ce domaine.

Le tourisme vert est une des priorités identifiées, avec des activités de pleine nature liées à l'eau et à la forêt.



Le développement durable en actions

Privilégier le tourisme vert

L'ARC s'attache ainsi à développer son réseau de pistes cyclables en forêt et en bord de rivière, en relation avec les territoires limitrophes.

Par ailleurs des études sont engagées pour :

→ **Le développement du tourisme fluvial.** La mise à grand gabarit du Canal Seine-Nord Europe permettra l'ouverture du Bassin parisien au nord de l'Europe et augmentera la circulation des plaisanciers sur l'Oise. Les résultats de cette étude sont attendus mi-2012. La mise en œuvre du programme d'actions se fera de façon progressive à partir de 2013.

→ **L'obtention du label national Forêt d'exception** grâce à un partenariat avec l'ONF.

La forêt de Compiègne fait partie des dix-sept forêts domaniales françaises où est engagée une démarche destinée à obtenir le label Forêt d'exception créé par l'ONF. Elle réunit Etat et collectivités territoriales et doit aboutir à la mise en place d'un modèle de gestion durable de la forêt conciliant ses différents aspects, souvent perçus comme contradictoires : richesse économique et touristique, patrimoine paysager, réservoir de la biodiversité. Pour l'ARC, les enjeux de l'obtention du label Forêt d'exception sont, dans le domaine touristique, une mise en valeur et une politique d'accueil du public dans plusieurs secteurs (Grand Parc, Allée des Beaux-Monts et Vieux-Moulin, Etangs de Saint-Pierre) et une attractivité renforcée.

Environnement : préserver les ressources

Conserver une eau de qualité

La production et la distribution de l'eau voient intervenir de multiples acteurs. La production d'eau potable est une compétence de l'intercommunalité compiégnnoise depuis son origine. Cette eau provient de deux captages, celui des Hospices et celui de Baugy et avait, dans un premier temps, pour objectif d'alimenter Compiègne et Venette. La production de l'ARC alimente également les zones d'activités des communes appartenant aux syndicats de Longueil-Sainte-Marie et de Choisy-au-Bac. La distribution est effectuée par les communes ou les syndicats de communes qui ont conservé cette compétence.

Le développement durable en actions

Maîtriser les quantités d'eau produites et sécuriser la ressource

Afin de diminuer la fréquence des sécheresses sur la rivière Aronde, l'ARC s'est engagée à diminuer de 25 % sa production d'eau sur cette vallée (captages de Baugy) d'ici 2021.

Par ailleurs, les habitants et les entreprises font un effort depuis plusieurs années pour baisser leurs consommations d'eau. Un schéma directeur d'adduction d'eau potable est en cours d'étude. Il a pour but notamment de sécuriser la ressource au sein de chaque commune de l'ARC en créant des maillages de secours entre les syndicats. Il prévoit également la recherche d'une 3^{ème} ressource en eau pour assurer une production d'eau pérenne sur l'ARC.

Le développement durable en actions

Protéger les captages pour assurer la qualité de l'eau

L'ARC s'est lancée dans un programme de préservation de la qualité de l'eau des nappes alimentant ses captages : ce que l'on appelle les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). Un programme d'actions a été élaboré conjointement avec les acteurs du territoire afin de diminuer l'impact des activités humaines sur la nappe :

→ **Avec les agriculteurs** : contractualisation de Mesures Agro-Environnementales (MAE) pour diminuer l'usage des pesticides et adopter de nouvelles méthodes agronomiques (remplacer les herbicides par des procédés mécaniques comme le binage, choix de semis plus résistants aux maladies, rotation des cultures plus longues). Depuis 2009, les agriculteurs s'engagent massivement (91 agriculteurs), 10 390 ha sur les 24 000 ha de Surfaces Agricoles Utiles (SAU) ont été engagées dans des MAE (soit 40 % de la SAU) sur la période 2009-2011. L'objectif est aussi de diminuer les nitrates dans l'eau en améliorant les pratiques de fertilisation azotée sur le territoire.

→ **Avec les jardiniers des jardins familiaux de Compiègne**, qui sont proches du captage des Hospices, une action de sensibilisation est conduite par l'Agglomération. Elle a pour but d'amener les jardiniers à modifier leurs pratiques culturales. Une trentaine d'entre eux ont suivi une formation de 13 séances sur 2 ans. Cette action pourrait être étendue à tous les jardiniers du BAC. Les fiches réalisées pour les jardins familiaux sont téléchargeables sur le site de l'ARC.



TEMOIGNAGE

Jean-Jacques Chocreaux
Agriculteur à Baugy

"Les mesures agro-environnementales ont été lancées par l'ARC il y a cinq ans sur la base du volontariat. La première année nous étions 8 ou 9 agriculteurs. Aujourd'hui il y en a environ 90 qui ont contractualisé. Au départ on pensait que ce serait une contrainte énorme de réduire de 50 % les traitements. Mais on y arrive tout doucement en se remettant en cause avec l'aide des techniciens. Il y a des formations à suivre, il faut être très pointu techniquement et agronomiquement. Il faut aussi tenir des cahiers de traçabilité. Nous pouvons accepter ces contraintes parce que nous recevons une aide de l'Agence de l'eau. Elle compense en partie la baisse de revenu provoquée par la baisse des rendements. Pour le blé si l'année est bonne nous produisons 90 quintaux à l'hectare et 5 à 10 quintaux de moins si on réduit les traitements. A terme, on va vers une baisse obligatoire des produits de traitement. Les agriculteurs préfèrent s'y mettre maintenant tant qu'ils ont des aides pour le faire. Nous sommes comme tout le monde conscients qu'il faut protéger l'environnement. En 20 ans, nous avons déjà réduit les doses de produits de traitement et nous maîtrisons mieux les engrais grâce à la méthode des reliquats, maintenant nous affinons encore avec les mesures agro-environnementales."



L'assainissement : limiter les pollutions

En matière d'assainissement 95 % de l'agglomération est raccordable au réseau collectif. L'ARC a par ailleurs équipé les hameaux de systèmes d'assainissement non collectif conformes à la réglementation et contrôle les installations des habitations isolées.

Pour limiter les débordements du réseau unitaire du centre de Compiègne, provoquant des rejets d'eau polluée dans l'Oise, l'ARC a construit trois bassins d'orages stockant au total 20 000 m³. Le 3^{ème} bassin, construit rue de l'Oise, et achevé en 2011, peut stocker 12 300 m³ d'eaux de pluie provenant de ce réseau unitaire.



Le développement durable en actions

Améliorer encore la qualité du traitement des eaux usées

La station d'épuration de La Croix Saint Ouen, la plus importante de l'agglomération avec 110 000 équivalents habitants, est certifiée ISO 14001. Cette démarche recense les problèmes rencontrés, cherche des solutions et fixe des objectifs de délais et de moyens.

De 2013 à 2015, l'ARC engage des travaux d'amélioration du traitement des eaux usées de ses différentes stations (notamment pour les phosphates), dans un contexte où la réglementation évolue et malgré les accidents extérieurs qui peuvent avoir une influence négative sur la qualité du traitement.

Réduire la production de déchets ultimes, augmenter le recyclage

La collecte sélective des déchets recyclables (dans deux contenants différents, bleus et jaunes, selon leur nature) a été mise en place dans l'agglomération dès 1999. Elle a lieu deux fois par semaine, comme celle des déchets ménagers, le verre devant être déposé dans des conteneurs.

L'objectif de l'ARC est de limiter les tonnages collectés, d'augmenter le recyclage mais aussi d'aider à la modification des habitudes de consommation.

Les actions de sensibilisation des habitants, engagées par l'ARC et subventionnées par le

SMVO, doivent aider à atteindre ces objectifs. Les messagères du tri conduisent ces actions auprès des enfants : au-delà du seul sujet des déchets, il s'agit aussi d'une sensibilisation à l'environnement et même à la vie en société. Des actions s'adressent aussi aux adultes - lors de différentes manifestations, des conteneurs permettent de trier et de récupérer le verre.

En 2012, les types de plastique triés devraient être plus nombreux : films plastique, pots de yaourts aujourd'hui refusés pourraient être acceptés. Eco-Emballages lance en effet, à titre expérimental pendant un an, une "extension des consignes de tri". Le SMVO a choisi de pour-

sivre ce projet au delà de cette année, quelle que soit la décision d'Eco-Emballages.

A moyen terme (2013-2014), l'ARC mène une étude sur la collecte sélective en mono-flux : les déchets recyclables ne seraient plus répartis dans deux poubelles différentes mais placés dans une seule.



Le développement durable en actions

Sensibiliser pour modifier les habitudes de consommation

Deux actions de sensibilisation, menées en 2010 et 2011, particulièrement originales, ont connu un beau succès.

→ Les foyers témoins

40 familles étaient volontaires pour diminuer leurs déchets grâce au compostage, à la pose de "stop-pub" sur leurs boîtes aux lettres, etc. Elles ont diminué de 30 % le poids de leurs poubelles montrant ainsi qu'il est facile de changer les habitudes qui semblent les mieux ancrées.

→ Le Défimode récup'

Présenter des tenues confectionnées avec des déchets ménagers, recyclables ou non, pour montrer que le contenu des poubelles peut être transformé en objets beaux et utiles, tel était le défi relevé par ce défilé de mode pas comme les autres. Une dizaine de partenaires s'étaient lancés dans cette aventure.

→ La Recyclerie dépend de l'association RAC (Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois) Installée au pôle des Hauts de Margny depuis l'automne 2010 elle permet à une vingtaine de personnes de bénéficier de contrats d'insertion, qui redonnent vie aux objets collectés pour les valoriser et les revendre. Les dimensions sociales et environnementales sont donc liées.



TEMOIGNAGE

Fabrice Camsell

28 ans, Margny-lès-Compiègne

Vous êtes à la Recyclerie depuis quatre mois, expliquez-nous comment vous êtes venu ici ?

Le Pôle emploi m'a guidé ici pour obtenir un contrat unique d'insertion de six mois, renouvelable une ou deux fois. J'ai montré que j'étais apte et motivé. Pour moi c'était l'occasion de retrouver une activité, et le concept m'a plu. Je trouve ça intéressant de donner une autre vie aux objets qui auraient été jetés. Ils sont en partie revendus, ici à moindre coût, c'est bien pour ceux qui ont peu de moyens. Une partie des objets collectés sont eux recyclés et traités ailleurs, comme le bois, les livres qui ne se vendent pas ou les déchets équipements électriques et électroniques. Il y a un aspect écologique.

Que vous apporte votre travail ici ?

Cela permet de retrouver le monde du travail, tout en continuant nos démarches pour décrocher un emploi ou une formation. Nous sommes ici sur des activités polyvalentes mais 20 heures par semaine, ce qui nous laisse le temps de faire nos prospections. Ici nous sommes suivis toutes les semaines pour nos recherches, on bénéficie d'un réseau et d'une connaissance du monde du travail. Par exemple, on m'a conduit à visiter le centre de formation Proméo. J'ai vu qu'il y avait des formations de chaudronnier, et que des entreprises locales cherchaient des contrats d'alternance. Je suis intéressé et je vais aux journées portes ouvertes demain.

Les gens qui ont été en contrat avant ont trouvé des débouchés, c'est rassurant pour nous. Mais c'est à nous d'être motivés, nous venons ici avec un objectif, trouver un boulot.

Réduire la vulnérabilité aux risques naturels

L'ARC entend réduire sa vulnérabilité aux risques naturels dans deux domaines, les inondations et le changement climatique.

Réaliser un Plan Climat Energie Territorial (PCET)

L'ARC engage en 2012 une démarche de Plan Climat Energie Territorial afin de mener une réflexion et des actions sur la maîtrise de l'énergie à partir de 3 entrées :

- La nécessité d'une bonne gestion financière du patrimoine et des services rendus par les collectivités aux habitants, en intégrant la question du coût des énergies fossiles à la hausse.
 - La volonté d'agir pour redonner du pouvoir d'achat aux habitants de l'ARC, touchés par la hausse du coût des charges de logement (chauffage, électricité, etc.), ou des déplacements (prix des carburants tendanciellement à la hausse).
 - La volonté de participer au développement d'emplois dans le domaine des éco-activités, etc.
- Un travail collaboratif avec les acteurs locaux (socio-professionnels, habitants...) se fera tout au long de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

L'objectif est celui du triple 20 à l'horizon 2020 (par rapport aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 1990).

- Réduire de 20 % les émissions de GES.
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique.
- Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le Plan Climat Energie s'inscrit dans le cadre stratégique du Grenelle qui représente la division par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2005).

Il permettra de mettre en place différents indicateurs qui seront suivis dans les prochains rapports sur le développement durable de l'ARC :

- Emissions totales de gaz à effet de serre associées à la gestion du patrimoine, au fonctionnement et aux activités internes de l'ARC.
- Consommation d'énergie annuelle des bâtiments de l'ARC.
- Travaux de rénovation, d'isolation réalisés dans l'ARC.
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du patrimoine de l'ARC ? des nouvelles zones d'activités, lotissements.

Réaliser un bassin qui limite l'impact des inondations

Les crues catastrophiques de 1993 et 1995 sont restées dans la mémoire des habitants de l'ARC. Elles n'avaient pourtant rien d'exceptionnel et peuvent se reproduire. C'est pourquoi la Communauté de Communes puis l'ARC ont engagé un programme visant à protéger maisons et entreprises contre la montée des eaux avec la création de digues et de postes de crues. Mais elles ont aussi choisi de réaliser à Choisy-au-Bac au confluent de l'Oise et de l'Aisne un bassin d'atténuation des crues.

Le bassin en cours de réalisation à Choisy-au-Bac aura un volume d'un million de m³ d'eau (soit 2 700 piscines de 25 m), ce qui atténuera la hauteur maximale des crues. En cas de crue majeure, il peut déjà être utilisé mais il va être achevé en 2012.

Outre cette protection contre la montée des eaux, ce bassin a deux objectifs :

- favoriser la biodiversité (pour les végétaux mais aussi en constituant un site de repos pour les oiseaux et les grands animaux) et,
- offrir un espace de détente aux habitants de l'ARC.

Son originalité est d'être creusé par un carrier, Lafarge Granulats, qui exploite les matériaux extraits (un million de tonnes sur 22 ha). Ils sont en totalité évacués par la rivière, dans des barges de 700 tonnes, à raison de deux convois par jour, vers les installations de traitement de Chevrières et Longueil-Sainte-Marie. Ce mode de transport évite le passage quotidien de 63 camions à l'entrée de Choisy-au-Bac.

Ce bassin d'atténuation des crues s'inscrit dans le réseau de sites destinés à diminuer l'impact des inondations que réalise l'Entente Oise-Aisne.



3 Les indicateurs en chiffres

Le budget primitif de l'ARC pour 2012 consacré au développement durable comprend : les budgets eau, l'assainissement, les déchets, la lutte contre les inondations, les transports, les pistes cyclables, le Plan Climat Energie Territorial et l'OPAH (volet thermique). Il s'élève à 26 millions d'euros.

Le fonctionnement de l'ARC

22 630

C'est le nombre de feuilles de papier consommées pour les séances du conseil d'agglomération et du bureau (à raison de 7 séances par an).

157,77 kg

Quantité de papier recyclé pendant un mois par les agents de l'ARC
(base novembre 2011).



46,66 % et 265 heures

En 2010, 25,71 % des marchés publics de l'ARC, comprenant une clause d'insertion,

représentait en moyenne 90 d'heures de travail par marché. Ces chiffres sont

passés à 46,66 % et 265 heures en 2011.

La préservation des ressources naturelles

→ Maîtriser les quantités d'eau produites et sécuriser la ressource

2 419 070 m³

**La production d'eau de
Baugy en 2011.**

-27,8 %

**Diminution de la production
de Baugy en 2011** par rapport
à la production moyenne
sur la période de référence
2003-2007.

3 920 821 m³

**Production totale d'eau
potable de l'ARC en 2011**

-17,6 %

**Diminution de la production
totale de l'ARC en 2011** par
rapport à la production moyenne
de la
période de référence 2003-2007.

→ Protéger les captages pour
assurer la qualité de l'eau

10 390 ha

Surface agricole, sur le
bassin d'alimentation de captage
de Baugy-l'Hospice, **engagée
dans des Mesures Agro-
Environnementales (MAE)**,
pendant la période 2009-2011
(soit 42,2 % des terres).

32

Nombre de jardiniers ayant suivi une formation de jardinage écologique

(13 séances sur 2 ans)
sur la période 2009-2011.

9 %

Pourcentage de jardiniers des jardins familiaux de Compiègne ayant suivi une formation de jardinage écologique.

39

Nombre d'animations scolaires réalisées par les messagères du tri de septembre 2010 à septembre 2011.

Ces animations ont touché 736 enfants (28 % des enfants de l'ARC).

100 %

En 2010, la station d'épuration de La Croix Saint Ouen est 100 % conforme aux normes de rejets.



Les transports et l'économie

917 796,06 km

Nombre de kilomètres réalisés en 2011

(bus urbains TIC de l'ARC).

24 803

Nombre de personnes transportées par AlloTIC en 2011.

21 528

Nombre de réservations effectuées par AlloTIC en 2011.

1 845

Nombre d'élèves transportés chaque jour par les cars scolaires Scolas'TIC au 4^{ème} trimestre 2011.

1,6 personne
par véhicule

Taux moyen de co-voiturage par course AlloTIC en 2011.

28 537

Nombre d'emplois privés dans l'ARC au 31/12/10 (source UNEDIC).

23

Entreprises installées au Parc technologique des rives de l'Oise (90 emplois).



www.agglo-compiegne.fr



Place de l'Hôtel de Ville - BP 10007 - 60321 Compiègne cedex

Tel : 03 44 40 76 00